



Facture après remboursement caution

Par **ingeni**, le **05/02/2009** à **23:44**

Bonjour,

J'ai loué pendant 18 mois un appartement que j'ai quitté il y a 6 mois.

A la visite, une fiche descriptive de l'appartement m'a été remise, mentionnant notamment que l'eau froide était comprise dans les charges, l'eau chaude étant fournie par un chauffe eau particulier.

Deux mois plus tard, j'ai reçu une facture de la compagnie des eaux...

Surprise!!!!

J'ai signalé le problème à l'agence. Au téléphone, la gestionnaire m'a dit qu'il y avait des erreurs dans les fiches descriptives.... J'ai envoyé une suite de

J'ai laissé courir...

Au remboursement de ma caution, la consommation d'eau (109€) a été soustraite à la caution.

J'ai fait une lettre de réclamation dans la foulée et j'ai obtenu le remboursement des 109€. L'agence a reconnu avoir fait une erreur de facturation et m'avoir facturé la consommation au lieu de la facturer au propriétaire.

J'ai encaissé les chèques de remboursement de la caution par la suite.

Aujourd'hui, 4 mois après le remboursement de ma caution, l'agence m'envoie un courrier me réclamant les fameux 109€.

Est-ce légal ?